

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Gestionnaire Financier
FIL Gestion

Siège Social
21, avenue Kléber - 75116 Paris

435 258 140 R.C.S. Paris

**RAPPORT
SEMESTRIEL**

Au 30 juin 2023

Fidelity Europe

p. 2

Identification

Etat du patrimoine

Répartition du portefeuille par Devise

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

Répartition du portefeuille par Pays

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Actif net, valeur liquidative et nombre de parts

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Hugo Fidelity

p. 14

Identification

Etat du patrimoine

Répartition du portefeuille par Devise

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

Répartition du portefeuille par Pays

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Actif net, valeur liquidative et nombre de parts

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

FIDELITY EUROPE

IDENTIFICATION

Code ISIN : Action A: FR0000008674
Action N: FR0013293891

Classification : Actions Internationales

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de l'Union Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence du Compartiment, à savoir le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) depuis le 01/01/2003. Fidelity Europe met en oeuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement durable. L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indiciaire, l'indicateur présenté est un indicateur de performance : la composition du Compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que l'Indicateur de référence n'intègre aucune considération environnementale et sociale.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

Fidelity Europe vise à maximiser la performance au travers de la gestion dynamique d'un portefeuille concentré (autour de 50 sociétés). L'univers d'investissement du Compartiment est composé des actions européennes considérées comme liquides par le gérant, la liquidité s'entendant soit en termes de capitalisation boursière (en fonction des circonstances de marché, celles-ci peuvent évoluer dans le temps) soit en termes de volume de transactions quotidiennes (ci-après l'« **Univers d'investissement** »). Au sein de cet Univers d'investissement, le gérant applique successivement un filtre d'analyse quantitatif et qualitatif et un filtre d'analyse extra financière.

La note extra financière du Compartiment sera supérieure à la note de l'Univers d'investissement après élimination de 20 % des sociétés les moins bien notées par MSCI ou, quand les notations MSCI ne sont pas disponibles, par les notations de la durabilité de Fidelity.

Le Compartiment investit plus de 90 % de son actif net dans des titres faisant l'objet d'une analyse extrafinancière interne, tel que décrit ci-dessous.

Le Compartiment tiendra compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales.

Les caractéristiques environnementales comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les controverses impliquant les caractéristiques environnementales et sociales sont contrôlées régulièrement. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations de la durabilité de Fidelity.

L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent. Le gérant peut également prendre en compte d'autres considérations de type « descendante » (ou « Top Down »).

Le gérant investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indice de référence.

Chaque analyste ou équipe d'analystes en charge d'un secteur paneuropéen propose au gérant de Fidelity Europe un nombre limité de sociétés recommandées. Les analystes définissent des listes de suivi et émettent des notations internes basées sur :

- des éléments financiers fondamentaux allant de 1 à 5, basés notamment sur les prévisions (comptes de résultat, bilans...), de ratios de valorisation spécifiques au secteur, et de rencontres régulières avec les entreprises. Pour chacun de ces éléments est également défini un objectif de cours ; et
- des notations extra-financières (critères ESG) allant de A à E.

Le gérant de Fidelity Europe choisit ensuite au sein des sociétés notées A à E par les analystes les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'Univers d'investissement, à savoir celles pour lesquelles la stratégie extra-financière et sa mise en oeuvre ont un impact positif sur la rentabilité économique des sociétés.

Cette sélection s'opère notamment sur la base du thème du changement : l'approche du gérant repose en effet sur la conviction que, à long terme, ce sont les changements, de stratégie d'une entreprise, d'environnement économique et social, de perception par les marchés et enfin de techniques de valorisation, qui génèrent les plus-values les plus importantes sur les marchés boursiers. Le gérant porte également une attention toute particulière à la capacité des sociétés à générer des cash-flows positifs mesurés par les prévisions de rentabilité des capitaux investis.

Une fois ce nombre limité de sociétés identifié, le gérant suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de détention d'une société en portefeuille peut donc être très variable.

Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de l'Union Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % de l'actif net.

Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de l'Union Européenne. La devise prépondérante est l'euro.

FIDELITY EUROPE

Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :

L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA sans contrainte sectorielle.

Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% du portefeuille.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :

- OPCVM ;
- FIA de droit français.

Les OPC cibles sont des OPC « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPC établis en France ou dans un des pays de l'Union Européenne respectant le quota de 75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPC.

Il peut également s'agir d'OPC indiciels cotés de droit français ou d'Exchange traded funds (ETF).

Le Compartiment peut investir dans les OPC gérés par FIL Gestion ou une société liée.

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du Compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur, de notation ou de zone géographique.. L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.

Instruments financiers à terme:

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) Avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) Avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque.

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a/ Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b/ Une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ce type d'opération sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les fluctuations et aléas des marchés. En investissant vous vous exposez aux risques suivants.

Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié au marché actions : Le Compartiment étant exposé directement en actions (via des titres vifs) et indirectement (via des OPC, à titre accessoire), la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

Risque sectoriel actions : Les marchés actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux investissements en capitalisations : Le Compartiment est exposé directement (via des titres vifs) et indirectement aux actions de petites capitalisations qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à

FIDELITY EUROPE

25% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- **Risque de crédit**
- **Risque d'intermédiation**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque de taux (accessoire)**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice :

- Mise en conformité avec le règlement PRIIPS le DICI a été remplacé par le DIC PRIIPS (document plus détaillé de 3 pages contrairement au DICI qui comportait 2 pages max).
- Mise en conformité avec le Règlement SFDR en intégrant à la suite du prospectus une annexe d'information précontractuelle sur la prise en compte des critères extra-financiers pour les fonds relevant de l'article 8 SFDR.

Changement intéressant le Compartiment à venir : Néant.

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 /1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	679 653,73
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	14 097,78
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	484,70
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	484,70
Total des actifs détenus par l'OPC	694 236,21
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-2 300,04
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-2 300,04
Comptes financiers	-
Actif Net	691 936,17

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- DKK	4,42	4,41
- EUR	61,42	61,21
- NOK	3,15	3,13
- SEK	3,24	3,23
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- CHF	8,86	8,83
- EUR	3,96	3,96
- GBP	13,17	13,13
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
TOTAL	98,22	97,90

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Assurances	2,71	2,70
- Autres organismes de credit	1,63	1,62
- Banques et assurances	6,62	6,60
- Biens de consommation	4,63	4,62
- Bureau	1,54	1,53
- Construction et matériaux de construction	3,22	3,21
- Distribution - Commerce	2,72	2,72
- Distribution Energie	8,40	8,37
- Electrique - Electronique	9,91	9,87
- Immobilier et logement	1,62	1,61
- Industrie d'emballage et papier	1,95	1,94
- Internet	1,47	1,46
- Machines et Véhicules	4,34	4,31
- Ordinateurs logiciels	3,95	3,94
- Produits Chimique	4,92	4,91
- Produits pharmaceutiques	6,30	6,28
- Services divers	2,48	2,47
- Télécommunication	3,82	3,81
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Audiovisuel	1,81	1,81
- Biens de consommation	1,35	1,35
- Construction et matériaux de construction	2,38	2,38
- Distribution - Commerce	3,24	3,23
- Industrie d'emballage et papier	2,00	2,00
- Produits pharmaceutiques	11,55	11,51
- Services divers	2,07	2,06
- Transports et matériel de transport	1,59	1,59
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce	-	-

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

et des bons de caisse	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Cosmétiques	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
TOTAL	98,22	97,90

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR PAYS

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Allemagne	12,01	11,97
- Autriche	1,90	1,90
- Belgique	1,44	1,44
- Danemark	4,42	4,41
- Espagne	2,72	2,72
- Finlande	3,60	3,59
- France	25,62	25,54
- Italie	3,76	3,75
- Norvège	3,15	3,13
- Pays-Bas	8,47	8,44
- Suède	3,24	3,23
- Suisse	1,87	1,87
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Irlande	3,98	3,96
- Royaume-Uni	13,17	13,13
- Suisse	8,87	8,82
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
TOTAL	98,22	97,90

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	104 771 832,16	157 161 796,32
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	16 659 722,27	41 210 888,80
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
TOTAL DES MOUVEMENTS	121 431 554,43	198 372 685,12

ACTIF NET, VALEUR LIQUIDATIVE ET NOMBRE DE PARTS

Code ISIN	Type Classe	Type Action	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0000008674	A	C	650 543 696,41	10 331 549,72	62,96	EUR
FR0013293891	N	C	41 392 470,71	1 554 243,70	26,63	EUR

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Actions et valeurs assimilées				679 653 729,30	98,22
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé					
Abn Amro Bank Nv-Cva	714 761,00	14,23	EUR	10 171 049,03	1,47
Adevinta (B)	1 688 035,00	70,40	NOK	10 167 058,55	1,47
Air Liquide Sa	128 547,00	164,20	EUR	21 107 417,40	3,05
ASML Holding	54 296,00	663,00	EUR	35 998 248,00	5,20
Astrazeneca	187 051,00	112,76	GBP	24 578 303,05	3,55
AXA	694 701,00	27,03	EUR	18 774 294,53	2,71
Beiersdorf Ag	121 509,00	121,25	EUR	14 732 966,25	2,13
Capgemini	61 238,00	173,55	EUR	10 627 854,90	1,54
Carlsberg As-B	103 965,00	1 090,50	DKK	15 226 241,45	2,20
Cie Financiere Richemo	144 329,00	151,65	CHF	22 424 561,08	3,24
Compagnie de Saint-Gobain	246 055,00	55,73	EUR	13 712 645,15	1,98
Convatec Group	5 505 741,00	2,05	GBP	13 165 274,75	1,90
Dassault Systemes Se	237 012,00	40,63	EUR	9 628 612,50	1,39
Deutsche Boerse Ag	66 558,00	169,10	EUR	11 254 957,80	1,63
DNB Bank Asa	675 403,00	200,70	NOK	11 597 158,07	1,68
Dsm-Firmenich Ag	131 346,00	98,62	EUR	12 953 342,52	1,87
Edenred	160 972,00	61,34	EUR	9 874 022,48	1,43
Enel	2 824 497,00	6,17	EUR	17 421 497,50	2,52
Ericsson	2 239 247,00	58,41	SEK	11 099 087,10	1,60
GN Store Nord	671 749,00	170,20	DKK	15 354 881,49	2,22
Industria De Diseno Textil	531 710,00	35,46	EUR	18 854 436,60	2,72
Infineon Technologies	501 914,00	37,79	EUR	18 964 820,49	2,74
Informa Plc	1 483 616,00	7,26	GBP	12 551 479,53	1,81
Infrastrutture Wireless Italiane	712 056,00	12,08	EUR	8 601 636,48	1,24
Intertek Group Plc	288 356,00	42,65	GBP	14 331 274,72	2,08
Kbc Group Nv	156 375,00	63,92	EUR	9 995 490,00	1,44
Kingspan Group	270 840,00	60,90	EUR	16 494 156,00	2,38
Legrand	149 532,00	90,80	EUR	13 577 505,60	1,96
Neste Oyj	325 028,00	35,26	EUR	11 460 487,28	1,66
Nestle (nom.)	84 785,00	107,60	CHF	9 346 719,94	1,35
Omv	338 774,00	38,84	EUR	13 157 982,15	1,90
Pernod Ricard	83 086,00	202,40	EUR	16 816 606,40	2,43
Qiagen N.V.	302 756,00	41,14	EUR	12 455 381,84	1,80
Roche Holding	55 845,00	273,50	CHF	15 648 386,35	2,26
Ryanair Holdings	640 301,00	17,22	EUR	11 022 781,72	1,59
Sandvik Ab	634 410,00	210,20	SEK	11 316 204,43	1,64
Sanofi	167 211,00	98,20	EUR	16 420 120,20	2,37
SAP	141 707,00	125,14	EUR	17 733 213,97	2,56
Siemens Energy Ag	572 246,00	16,18	EUR	9 258 940,28	1,34
SIG Combibloc Group	548 063,00	24,68	CHF	13 858 096,25	2,00
Smith & Nephew Plc	675 497,00	12,68	GBP	9 981 124,47	1,44
Societe Generale Sa	590 318,00	23,80	EUR	14 049 568,40	2,03
Stora Enso Oyj R	1 268 318,00	10,63	EUR	13 475 878,75	1,95
Totalenergies Se	305 602,00	52,55	EUR	16 059 385,10	2,32
Unilever PLC	346 078,00	40,98	GBP	16 524 554,03	2,39
Valeo	476 107,00	19,63	EUR	9 345 980,40	1,35
Vonovia	624 616,00	17,90	EUR	11 177 503,32	1,63
Worldline	218 046,00	33,50	EUR	7 304 541,00	1,06

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				484 697,99	0,07
DETTES				-2 300 040,19	-0,33
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				14 097 780,02	2,04
TOTAL DE L'ACTIF NET				691 936 167,12	100,00

Nombre d'actions en circulation au : 30.06.2023

Actions "A" 10 331 549,716

Actions "N" 1 554 243,700

Valeur liquidative (EUR) au : 30.06.2023

Actions "A" 62,96

Actions "N" 26,63

IDENTIFICATION

Code ISIN : FR0012686350

Classification AMF : Néant

Classification SFDR : Article 6

Objectif de gestion : Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés par le biais d'une sélection d'OPC investis sur les marchés actions, obligations, monétaire et matières premières arbitrant entre les principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et matières premières) en fonction des anticipations du gérant. L'OPC pourra également investir dans des ETF, des dérivés ou des OPC ne faisant pas l'objet de classification.

Indicateur de référence : Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence car aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du Compartiment.

Stratégie d'investissement : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment investit principalement en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs. Le Compartiment est exposé de 0 à 55% de l'actif net en actions et matières premières (dont 15% maximum en matières premières) et de 45% à 100% de l'actif net en obligations et monétaires ou OPC ne faisant pas l'objet de classification via principalement l'investissement dans des OPC de la gamme Fidelity International ; Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads, de la dynamique des profits des entreprises,...) de la dynamique des cours, des flux.... (analyse technique, market timing...).

Le Compartiment interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises.

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion active, réalisée au moyen d'une sélection d'OPC de droit français ou européen investis en parts ou actions d'OPC et intervenant sur des secteurs spécifiques. La stratégie d'investissement consiste à investir principalement dans des OPC

de la gamme Fidelity International gérés par FIL Gestion (et les autres sociétés de gestion du groupe le cas échéant) sur la base de l'expertise de Fidelity laquelle vise à exploiter les capacités mondiales de Fidelity en matière d'allocation d'actifs, de recherche et de sélection de valeurs. Ce type d'investissement vise à permettre aux porteurs d'accéder à une diversification de placements à travers une sélection des expertises de gestion. Les secteurs économiques visés par le Compartiment ne sont pas limités et la stratégie de gestion lui permet d'investir dans des OPC exposés aux marchés sur toutes zones géographiques et toutes devises.

En lien avec la classification SFDR, le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion. Dès lors, au sens de la taxonomie, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Instruments utilisés :

- Actions : Néant en titres vifs
- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment investira:

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens détenant moins de 10% d'autres OPC.
- jusqu'à 30% de son actif net en FIA français ou européens respectant les 4 critères définis par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier

Un même OPC ne peut représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment.

En fonction des anticipations du gérant quant à l'évolution des marchés financiers :

- Les OPC « actions » ou « matières premières » (de 0 à 55% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux actions des sociétés de petites capitalisations sera au maximum de 30% et l'exposition aux matières premières ne dépassera pas 15% de l'actif net.
- Les OPC « monétaires et obligataires » et les OPC ne faisant pas l'objet de classification (de 45% à 100% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres d'état ou en titres du secteur privé. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux OPC ne faisant pas l'objet de classification sera au maximum de 20% de l'actif net dans le cadre de la mise en place d'une stratégie en performance absolue.

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants:

- OPC investis dans des obligations « High Yield » (à l'intérieur de l'exposition au marché taux limitée de 45% à 100% de l'actif net) qui sont des titres classés « spéculatifs » ;
- OPC investis dans des actions émergentes (à l'intérieur de l'exposition au marché actions limitée à 55% de l'actif net).

Le Compartiment peut avoir recours aux :

- OPC indiciels cotés de droit français,
- Exchange traded funds (ETF) dans la limite de 20% de l'actif net.

Instruments financiers à terme :

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés

réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif, sans recherche active de surexposition. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

- a) Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

- b) Une stratégie de sélection entre des secteurs ou des zones :

Pour sélectionner de manière plus réactive et plus efficace deux zones géographiques ou secteurs d'activité, le gérant peut également utiliser des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré ;

- c) une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Titres intégrant des dérivés : néant.
- Dépôts et recours à l'emprunt d'espèces : néant.
- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

Profil de risque :

Les actifs seront principalement investis dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de 5 ans au moins. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Compartiment, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Compte tenu de la stratégie d'investissement, les risques seront différents selon les allocations accordées à chacune des classes d'actifs.

De ce fait, l'investisseur est exposé aux risques directs et indirects suivants :

Risque de perte en capital : Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours de certains fonds par rapport à d'autres. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas à tout moment investi dans les OPC les plus performants.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Ainsi, un investissement sur des marchés actions est plus fortement exposé à des fluctuations de cours que sur des marchés de taux, car les cours des actions sont dépendants de l'anticipation de l'évolution de l'économie mondiale et de la capacité des entreprises à s'y adapter : cette anticipation peut ainsi fortement fluctuer, entraînant une volatilité élevée des cours.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. Le degré d'exposition aux marchés de taux peut varier entre 40% et 100% de l'actif net.

Risque de crédit : Le risque de crédit est lié aux risques de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

Risque actions : L'attention du porteur est appelée sur l'orientation de ce Compartiment dont l'évolution, qui est liée aux marchés actions, peut sensiblement fluctuer à la hausse comme à la baisse. En effet, ce Compartiment est soumis au risque de marché, qui a historiquement pour conséquence une plus grande volatilité des prix que celle des obligations.

Le degré d'exposition aux marchés des actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net.

Risque lié à l'exposition aux actions de petites et/ou moyennes entreprises : Le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations au travers d'OPCVM. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Compartiment et les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être exposé dans la limite maximale de 30% de l'actif net aux actions de petites et/ou moyennes entreprises, ainsi que, dans chacune des catégories suivantes, dans la limite maximale de 10% de l'actif net dans des obligations « High Yield » et dans des actions émergentes. Le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité.

Risque lié à l'évolution du prix des matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de

demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, ces expositions peuvent s'avérer défavorables notamment en cas de repli du dit secteur, en l'absence de liquidité sur ce marché, si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque de change pour les devises autres que celles de la zone euro : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille : l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, si le Compartiment est investi directement ou indirectement dans des devises autres que l'euro, la valeur de votre Compartiment peut baisser.

Le Compartiment est également exposé à titre accessoire au(x) risque(s) :

- **Risque lié à l'investissement dans des titres « High Yield »**

- **Risque de contrepartie**

- **Risque lié aux pays émergents**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice :

Mise en conformité avec le Règlement PRIIPS le DICI a été remplacé par le DIC PRIIPS (document plus détaillé de 3 pages contrairement au DICI qui comportait 2 pages max).

Changement intéressant le Compartiment à venir :

Passage de l'article 6 à l'article 8 SFDR .

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 /1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	1 231,42
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	41 923,71
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-
Total des actifs détenus par l'OPC	43 155,13
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-
Comptes financiers	-
Actif Net	43 155,13

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Parts ou actions d'OPC	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC		
- EUR	91,38	91,38
- GBP	5,77	5,77
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
TOTAL	97,15	97,15

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	97,15	97,15
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
TOTAL	97,15	97,15

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR PAYS

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC		
- Irlande	31,34	31,34
- Luxembourg (Grand-Duché)	60,04	60,04
- Royaume-Uni	5,77	5,77
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
TOTAL	97,15	97,15

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	6 297 271,63	3 226 137,60
TOTAL DES MOUVEMENTS	6 297 271,63	3 226 137,60

ACTIF NET, VALEUR LIQUIDATIVE ET NOMBRE DE PARTS

Code ISIN	Type Classe	Type Action	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0012686350	C	C	43 155 127,43	383 444,31	112,54	EUR

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Titres OPC				41 923 708,75	97,15
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale					
Alternative Listed Equity I	550 797,90	9,188	EUR	5 060 896,30	11,73
Assenagon Alpha Volatility I	1 053,49	1 129,330	EUR	1 189 737,86	2,76
Brevan How	7 752,54	103,751	EUR	804 332,23	1,86
Fidelity Funds - Euro Cash Fund	525 786,81	10,130	EUR	5 326 378,13	12,34
Fidelity Funds - European Growth Fund - Y-ACC Shares (EUR)	11 157,82	21,570	EUR	240 674,18	0,56
Fidelity Funds - European Smaller Companies Fund I-ACC-EUR	33 477,80	13,480	EUR	451 280,74	1,05
Fidelity Funds - Global Inflation-linked Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	72 616,86	12,150	EUR	882 294,85	2,04
Fidelity Funds - China Focus Fund - Y-ACC Shares (EUR)	99 282,27	20,910	EUR	2 075 992,27	4,81
Fidelity Funds - Japan Value Fund - Y-ACC Shares (EUR)	83 063,60	23,700	EUR	1 968 607,32	4,56
Fidelity Special Situations Fund W Cap	50 972,26	41,930	GBP	2 490 551,61	5,77
Fidelity Sustain Research Enhanced Europe Equity UCITS ETF EUR Acc (FEUR)	62 317,00	7,617	EUR	474 668,59	1,10
Fidelity Sustainable Research Enhanced Japan Equity UCITS ETF JPY Acc (FJPS)	63 076,00	4,640	EUR	292 672,65	0,68
Fidelity Sustainable Research Enhanced Pacific ex-Japan Equity UCITS ETF USD Acc	89 961,00	4,703	EUR	423 041,60	0,98
Fidelity Funds - Asian Smaller Companies Fund - Y-ACC Shares (EUR)	209 602,93	17,500	EUR	3 668 051,28	8,50
Fidelity Funds - Emerging Market Local Currency Debt Fund - I Shares (EUR)	26 101,03	8,598	EUR	224 416,66	0,52
Fidelity Funds - Global Dividend Fund - Y-ACC Shares (EUR)	235 554,29	15,300	EUR	3 603 980,65	8,35
Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	560 059,62	9,775	EUR	5 474 582,79	12,69
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	102 253,00	12,026	EUR	1 229 694,58	2,85
L&G Cyber Security Ucits Etf	30 048,00	19,046	EUR	572 294,21	1,33
SPDR BBG 0-3 Euro Corporate	187 635,00	29,150	EUR	5 469 560,25	12,67
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				0,01	-
DETTES				-	-
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				1 231 418,67	2,85
TOTAL DE L'ACTIF NET				43 155 127,43	100,00

Nombre d'actions en circulation au : **30.06.2023**

Actions "C" **383 444,31**

Valeur liquidative (EUR) au : **30.06.2023**

Actions "C" **112,54**

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole **ƒ** sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21, avenue Kléber, 75116 Paris.

FIDELITY EUROPE

Compartiment de la SICAV :

FIDELITY SICAV

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 juin 2023

FIDELITY EUROPE

Compartiment de la SICAV :

FIDELITY SICAV

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 juin 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV FIDELITY SICAV et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif du compartiment FIDELITY EUROPE au 30 juin 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la SICAV. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

HUGO FIDELITY

Compartiment de la SICAV :

FIDELITY SICAV

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 juin 2023

HUGO FIDELITY

Compartiment de la SICAV :

FIDELITY SICAV

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 juin 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV FIDELITY SICAV et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif du compartiment HUGO FIDELITY au 30 juin 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la SICAV. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS